



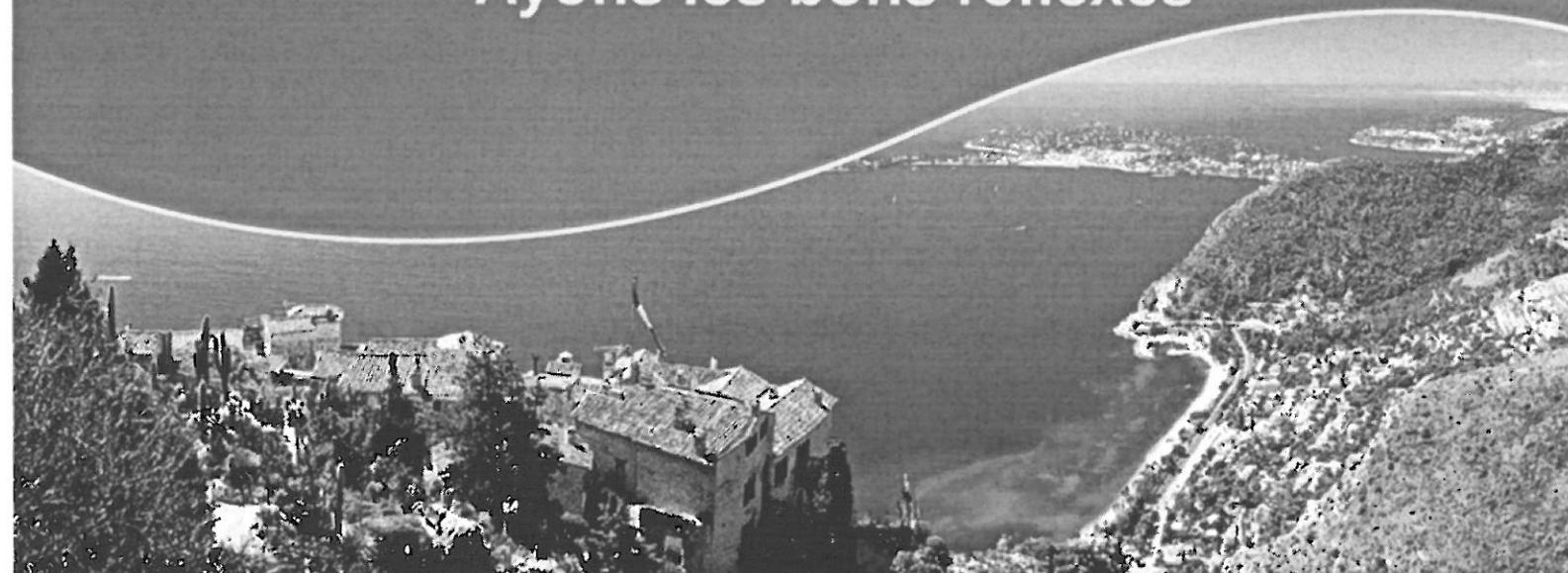
DOCUMENT À CONSERVER

Commune d'Èze
Département des Alpes Maritimes



Face aux
risques majeurs

Ayons les bons réflexes





M. Cherki



Édito

Le mot du maire

La Commune de Èze s'implique de manière permanente dans la prévention des risques quels que soient leur nature. Concernée par au moins deux risques naturels majeurs, notre commune se devait de mettre en place les outils d'organisation des secours et d'information de la population. Depuis la loi de modernisation de la protection civile de 2006, le législateur a voulu que les Citoyens d'une commune puissent savoir, qu'ils soient locataires ou propriétaires, quels sont les risques encourus et les mesures à prendre en cas d'événements graves. Et nous avons tous présents immédiatement à l'esprit, l'explosion de l'usine AZF à Toulouse, en 2001, mais aussi des phénomènes climatiques comme le cyclone Katrina aux Etats-Unis. Cette brochure d'information le «DICRIM» est une synthèse de ce qu'il convient de savoir sur ce sujet. Vous vous apercevrez, à la lecture de cette brochure, que j'ai souhaité que l'on aille un peu plus loin dans l'information, et pas seulement sur les seuls risques «officiellement» rendus opposables par les documents communiqués par Monsieur le Préfet au Maire que je suis. En effet, d'autres risques majeurs peuvent survenir dans des communes voisines et nous surprendre lors d'un déplacement très court. Avoir le bon réflexe, le comportement adéquat, peut alors éviter des drames et peut-être sauver des vies. La Commune s'est donc dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde, PCS, consultable en Mairie. Gardez donc précieusement cette brochure et lisez là bien, suivez les quelques conseils qu'elle vous donne et exercez-vous à reconnaître les différents sigles ou logotypes d'information des risques. Pour être efficace, toute action de prévention se doit d'être accompagnée d'une politique forte de communication. Soyez donc les relais, grâce à cette brochure, auprès des vôtres de ce qu'il convient de savoir et de faire, notamment auprès des personnes les plus exposées ou fragiles.

Je reste à votre écoute sur ses sujets si vous souhaitez approfondir votre information.

M. Stéphane Cherki, maire d'Èze



Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur se définit comme la survenue soudaine et quelquefois imprévue d'un événement d'origine naturelle ou technologique pouvant entraîner de graves conséquences sur les enjeux humains, matériels et/ou environnementaux.

Par définition, le risque majeur se caractérise par une faible probabilité.

On recense deux types de risques majeurs :

Les risques naturels découlent de phénomènes écologiques ou climatiques (inondations, séismes, feux de forêt...).

Les risques technologiques sont liés à l'activité humaine (rupture de barrage, risques nucléaires ou industriels...).

Le code national d'alerte



L'alerte est la diffusion d'un signal sonore, destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe. Elle permet à chacun de prendre immédiatement les postures de sécurité et les mesures de protection adaptées.



Le signal d'alerte ne renseigne pas sur la nature du danger. Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence. Il consiste en 3 émissions successives, d'une durée d'une minute chacune, séparées par un silence de 5 secondes, d'un son modulé montant et descendant. La population doit alors s'abriter dans un lieu protégé.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes. Pour écouter le son de la sirène d'alerte, appeler le : 0 800 427 366 (numéro vert, appel gratuit depuis un poste fixe)

Gardez toujours accessibles

Une lampe de poche, des vêtements chauds, vos papiers d'identité, des bouteilles d'eau potable, des piles pour votre radio, une batterie pour votre téléphone portable, vos médicaments indispensables





Glissement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Les mesures prises par la commune

Repérage des zones exposées

Interdiction de construire dans les zones les plus exposées et mesures restrictives (PPR) devant être reprises dans le POS consultable en mairie.

Surveillance très régulière des mouvements déclarés.

Plans d'alerte, d'information des populations, d'évacuation et d'organisation des secours.

Éboulement rocheux

Parfois des roches se détachent du terrain et roulent jusqu'en bas des falaises. ces éboulements peuvent créer des dégâts matériels. Pour votre sécurité il est déconseillé de stationner sous les endroits dangereux. En cas d'éboulement, les routes seront déviées.





Les bons réflexes



Fuir latéralement



Ne pas revenir sur
ses pas



Ne pas entrer
dans un bâtiment
endommagé

Après l'alerte

Évaluer les dégâts et les dangers
Empêcher l'accès du public
Informer les autorités
Se mettre à disposition des secours



ALERTE : Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

La commune de Èze a prévu en cas de glissement de terrain diverses actions en fonction de la situation: périmètre de sécurité, alerte de la population, ravitaillement, relogement...





Feu de forêt

Les feux de forêts font partie des risques majeurs auxquels la population du sud-est est régulièrement confrontée. Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt, de maquis ou de garrigue.

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions

Une source de chaleur (flamme, étincelle) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêts par imprudence (travaux agricoles et forestiers, cigarettes, barbecues, dépôts d'ordures), accident ou malveillance.

Un apport d'oxygène : le vent active la combustion .

Un combustible (végétation) : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).

«La prévention est l'affaire de tous», dit-on le plus souvent. Une formule qui s'avère particulièrement adaptée au cas des incendies de forêts. Pour s'en convaincre, il suffit de savoir que l'imprudence est à l'origine de 55 % des départs de feux, contre 20 % pour la malveillance.

La surveillance de la forêt est assurée par un dispositif complexe, en liaison radio permanente avec le sémaphore, patrouilles de surveillance assurées par les sapeurs-pompiers, la Police Municipale, l'ONF, la DDAF et le comité de surveillance des forêts.





Les bons réflexes



Ne pas sortir de son véhicule



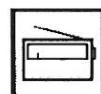
Alerter les pompiers au 18 ou 122 (pour téléphone portable)



Couper le gaz et l'électricité



Fermer les portes et les fenêtres



Écouter la radio et suivre les consignes

France Bleue Azur -100.7 Mhz
RTL -97.4 mhz



Attention

En cas d'évacuation

N'emporter que le strict nécessaire afin de quitter les lieux dans les plus brefs délais

Respirer à travers un linge humide





Inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

Plusieurs facteurs peuvent intervenir lors des inondations

L'absorption par le sol et l'infiltration dans le sous-sol qui alimentent les nappes souterraines (un sol saturé par des pluies récentes n'absorbe plus).

L'action de l'homme : déboisement, feux de forêts qui rendent le sol plus propice au ruissellement.

L'intensité et la répartition des pluies.

La pente du bassin et sa couverture végétale qui accélèrent ou ralentissent les écoulements.

L'imperméabilisation, due au développement des villes : l'eau ne s'infiltre plus et surcharge les systèmes d'évacuation.

Pluie torrentielle

La pluie est une précipitation sous forme de gouttes d'eau. On en observe de différentes forces, allant de la simple humidité (le plus souvent liée au brouillard) à la bruine (gouttes de faible diamètre et vitesse de chute lente) et enfin à l'ondée. Les orages sont accompagnés d'averses ou pluies torrentielles on dit qu'il pleut à verse Dans ce dernier cas, les gouttes sont très grosses et la pluie est forte. Les averses sont très abondantes et il peut parfois tomber une grande quantité d'eau en très peu de temps. Lors des années froides, principalement dans les inter-saisons de l'automne et du printemps, la pluie a tendance à geler au sol, ce qui donne du verglas.





Les bons réflexes



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours



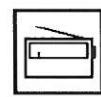
N'évacuer qu'après avoir reçu un ordre



Monter à l'étage



Fermer les portes et les fenêtres



Écouter la radio et suivre les consignes

Après l'alerte...

Aérer et nettoyer les pièces

Ne rétablir le gaz et l'électricité que si votre installation est sèche. Chauffer dès que possible et dès que les conditions le permettent

En voiture, arrêtez-vous au bord de la route et gagnez un point culminant. Grand nombre de voitures sont emportées lors des pluies torrentielles.

Il est très imprudent de vouloir passer un pont car les pluies entraînent souvent des crues et des coulées de boues.

L'entretien des cours d'eau (curage, recalibrage...) est une nécessité pour éviter l'aggravation des inondations. L'entretien des rives des petits cours d'eau est à la charge des propriétaires.



Séisme

Le séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Cette fracturation est due à une grande accumulation d'énergie qui se libère, en créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

En surface, les mouvements brusques de sol peuvent présenter des amplitudes de plusieurs décimètres, de fortes accélérations et des durées variant de quelques secondes à quelques minutes.

En prévention

Les règles de construction para sismiques déterminent les normes applicables aux bâtiments nouveaux à "risque normal" (notamment les maisons individuelles). La mise en oeuvre de ces normes relève de la responsabilité des constructeurs. C'est la prévention la plus efficace, puisqu'elle évite l'effondrement des bâtiments qui sont la principale cause de victimes lors d'un tremblement de terre.

L'alerte

Le séisme se déclenche sans signes précurseurs, on ne peut donc activer aucun signal d'alarme.

La commune est située en zone 2,
soit une sismicité moyenne

- Zone O -Sismicité négligeable
- Zone IA -Très faible sismicité, mais non négligeable
- Zone IB -Faible sismicité
- Zone II -Sismicité moyenne
- Zone III -Forte sismicité (pour certains départements d'Outre-Mer)





Les bons réflexes

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur:
S'abriter sous un meuble solide



Si vous êtes à l'extérieur:
S'éloigner des bâtiments

Après la secousse



Ne pas aller chercher vos
enfants à l'école



Évacuer le bâtiment



Couper le gaz et l'électricité

Attention

La fin d'une première secousse ne signifie
pas la fin du séisme : les répliques sont
fréquentes!

Si vous êtes sous les décombres, n'oubliez
pas de frapper contre les parois pour guider
les secours vers vous.



Écouter la radio et suivre les
consignes



Accident ferroviaire

Les accidents ferroviaires engendrent un grand nombre de victimes. L'alerte sera donnée par la radio et la télévision.

Lors d'un déraillement, le renversement du train est le phénomène qui cause le plus de victimes, pour éviter cela, la répartition de la masse des voitures est étudiée afin que le centre de gravité soit le plus bas possible. Par ailleurs, l'articulation des voitures doit limiter les possibilités de roulis, maintenant une solidarité entre les voitures. De même que pour les voitures automobiles, les voitures des trains possèdent une zone de déformation à l'avant et à l'arrière du train qui amortit les chocs, diminue la décélération; le reste de la voiture est quant à lui étudié pour conserver un volume permettant la survie, le but étant d'éviter les écrasements par la déformation de la tôle.

En cas d'accident ferroviaire, les secours mettent en place un plan d'urgence spécifique (plan Accifer en France) prenant en compte les risques spécifiques : risque électrique (alimentation par caténaire), désincarcération des victimes et prise en charge des victimes.



Les bons réflexes



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours



Ne pas fumer, ne pas provoquer d'étincelle



Fermer les portes et les fenêtres



Écouter la radio et suivre les consignes

France Bleue Azur -100.7 Mhz
RTL -97.4 mhz

Un accident industriel pourrait se traduire par une explosion, un incendie ou l'émission d'un gaz toxique qui aurait des conséquences graves sur le personnel, la population avoisinante et l'environnement.

En cas d'accident ferroviaire, un périmètre de secours sera mis en place, les routes seront déviées, les ambulances privées seront réquisitionnées et un ravitaillement sera organisé.

Les équipes de Sapeurs-pompiers sont immédiatement mobilisées afin de faire face au sinistre. Ils installent un poste de commandement mobile, un poste médical avancé et une chaîne médicale.





Transport de matières dangereuses

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) se caractérise par un accident de transport comportant des matières dangereuses de type inflammable, toxique, explosif, radioactif ou corrosif.

Un tel accident peut provoquer un incendie, une explosion ou une pollution de l'air, des sols et de l'eau. Il peut survenir dans tous les modes de transport.

Actions de prévention et protection et de la commune

La formation des personnels de conduite.

La construction de citernes, de canalisations selon les normes établies avec des contrôles techniques périodique.

Les règles strictes de circulation (vitesse, stationnement, itinéraires de déviation...).

L'identification et la signalisation des produits dangereux transportés ; code de danger, code, fiche de sécurité.

La surveillance et l'alerte de la population, (sirène, haut-parleur, radio).

Les plans de secours TMD et ORSEC ; en mer, le plan POLMAR prévoit en cas de pollution, barrages gonflables, moyens de récupération, produits diluants, nettoyage du littoral...

Une réglementation appropriée de la circulation dans la commune (mise en place d'un itinéraire de contournement pour les camions de plus de 13 tonnes).





Les bons réflexes



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école



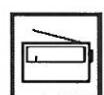
Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours



Ne pas fumer, ne pas provoquer d'étincelle



Fermer les portes et les fenêtres



Écouter la radio et suivre les consignes

France Bleue Azur -100.7 Mhz
RTL -97.4 mhz

Si vous êtes témoin direct d'un accident
On trouve sur la citerne des véhicules
transportant des matières dangereuses
une plaque orange comportant une
double signalisation, qui représente une
indication utile aux secours pour savoir
quels sont les risques encourus et les
moyens à mettre en application.

Renseignements à communiquer si
possible aux autorités

[sans vous mettre en danger] :

33
1203

- Lieu de l'accident
- N° d'identification du danger
- N° d'identification de la matière
transportée



La météo et vous

Météo-France diffuse chaque jour une carte de vigilance à 6 h, valable pour 24 h. Quatre niveaux de vigilance départementaux sont identifiés (vert, jaune, orange et rouge)

Niveaux de vigilance

Vert

Pas de vigilance particulière.



Jaune

Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : mistral, orage d'été) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



Orange

Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



Rouge

Une vigilance absolue s'impose: des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.





Les intempéries

La visibilité réduite

En cas de mauvais temps mieux vaut limiter ses déplacements. Attention aux chaussées rendues glissantes par la pluie, aux accumulations d'eau et aux brouillards. Dans tous les cas évitez de vous engager à pied ou en voiture sur une voie immergée.

Quand la visibilité est réduite n'oubliez pas de vous servir de vos feux de croisements et de brouillard en vérifiant que vous n'êtes pas en plein phare. Si la visibilité est inférieure à 50 m vous devez abaisser votre vitesse à 50 km/h même si c'est en été.



La canicule

Évitez l'effort physique ne vous exposez pas au soleil.

Buvez au moins 1,5 à 2 litres de boissons : eau, jus de fruits peu sucrés, en dehors des repas.

Rafraîchissez-vous le corps régulièrement (bains, douches, gants de toilettes).

Fermez les volets et fenêtres en journée pour conserver la fraîcheur.

Humidifiez les sols pour faire baisser la température par évaporation et limiter l'assèchement des voies respiratoires et de la bouche.

En voiture, le vent donne une impression de fraîcheur et beaucoup de voitures possèdent la climatisation mais à l'arrêt une voiture garée à l'ombre accumule très vite la chaleur. Ne laissez donc ni enfant, ni animal dans un véhicule en stationnement.





Les intempéries

La mauvaise qualité de l'air

Durant l'été, de façon générale, un climatiseur à température modérée peut vous aider à mieux respirer.

La climatisation élimine l'humidité de l'air et en abaisse la température.

Si vous devez sortir : privilégez les moments où la pollution de l'air est moins élevée, par exemple, pendant la matinée. Restez à l'ombre et évitez les routes où il y a beaucoup de circulation. Rafraîchissez-vous et buvez beaucoup d'eau. Évitez de faire de l'exercice à l'extérieur.



Le vent violent

En cas de vigilance orange ou rouge, évitez tous les déplacements surtout dans les massifs forestiers.

Écoutez la radio et fermez vos volets.

Très souvent les lignes électriques sont coupées, prévoyez donc des moyens de vous éclairer, et faites une réserve d'eau potable.

N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas les fils électriques au sol.





Les pandémies

Une pandémie est une épidémie touchant une part exceptionnellement importante de la population et présente sur une large zone géographique

Les mesures mises en place

En cas de pandémie, les autorités prévoient de prendre des mesures pour limiter la contagion telles que la fermeture des crèches et des écoles, l'interruption de certains moyens de transport collectif et des rassemblements de personnes et la limitation des déplacements.



De plus, les pouvoirs publics ont prévu un important plan de communication à l'intention du grand public (télévision, presse, radio) pour l'informer de la conduite à tenir pendant une situation de pandémie.



Le respect des règles d'hygiène

Pour éviter la propagation du virus, les mesures habituelles d'hygiène de base doivent être appliquées et renforcées : hygiène de base des voies respiratoires (port du masque), hygiène des mains (lavage des mains au savon ou avec un produit hydro-alcoolique) mais aussi mesures spécifiques d'hygiène par exemple dans le cas de déplacement, et en particulier au niveau de l'exploitation.





Pompiers (poste fixe) : 18

N° européen de secours (et téléphone portable) : 112

Police : 17

SAMU : 15

Météo France : 0892 68 02 95

Mairie village : 04 93 76 51 00

©IMT Groupe-ELCA-BP

Direction Départementale de l'Équipement : 04 93 72 72 72

S.N.C.F - Chef régulateur : 0 891 70 3000

Conseil Général D.I.T. (Direction des Infrastructures et des Transports) : 04 47 18 60 00

Les Sapeurs-Pompiers: SDIS: 04 93 22 76 00

Gendarmerie: 04 93 01 35 40

Police Municipale: 04 93 76 06 46

Caserne pompiers : 04 92 21 59 00

Sémaphore de st Jean Cap Ferrat: 04 93 76 04 06

Site interministériel d'information et de prévention sur les risques majeurs : www.prim.net

Site de la mairie de Èze: <http://www.ville-eze.fr/>

Mémento en cas de risque majeur

Les bons réflexes...



Mettez-vous à l'abri. Fermer les portes et les fenêtres



Écoutez la radio et suivez les consignes de sécurité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



N'encombrez pas les lignes téléphoniques

